

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141211-2014\_A237-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2014  
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A237**

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Annexe de l'Aménagement**

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

**Secrétaire de séance :** Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Frédéric GUINIERI

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Budget Primitif 2015 – Vote du Budget Annexe de l'Aménagement  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte obligatoire par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement.

Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour l'Aménagement en 2015.

**Exposé des motifs :**

Le Conseil de Communauté du 14 octobre 2014, a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2015 et des priorités à retenir.

Il convient de soumettre aujourd'hui à l'approbation du Conseil communautaire le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Aménagement pour l'année 2015 qui répond aux orientations et priorités déterminées.

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CPA a créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 un budget annexe de l'Aménagement afin de suivre les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie.

Ceci est en effet une obligation de la M14 qui stipule : « les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée ».

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC (zone d'aménagement concerté) : la ZAC du carreau de la Mine à Meyreuil et la ZAC des Vergeras à Saint Estève Janson.

L'opération des Vergeras est concédée depuis fin 2013. Il est néanmoins nécessaire de conserver la ligne d'acquisitions foncières du budget annexe en 2015 afin de finaliser le versement des indemnités de dépossession dues aux propriétaires.

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations est imputée sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement. Il s'agit des dépenses d'acquisitions foncières, des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...) et des prestations liées à la commercialisation des lots.

Le budget annexe de l'aménagement doit être équilibré.

### **Le détail des postes par opération est le suivant :**

#### **ZAC du Carreau de la Mine**

La commercialisation de la ZAC est quasiment achevée.

Les dépenses concernent :

- les prestations liées à la commercialisation des lots (architecte urbaniste de la ZAC et géomètre) ;
- les reliquats d'honoraires liés aux travaux sur la ZAC.

Les recettes du budget annexe proviennent des cessions de lots sur la ZAC du Carreau de la Mine et sont estimées à 1,5 millions d'euros pour 2015.

### ZAC des Vergeras

Les crédits prévus concernent le versement des dernières indemnités de dépossession et les frais divers liés à la procédure d'expropriation.

Ainsi, au regard des dépenses et des recettes prévues, il apparaît un **excédent du budget annexe de 1,4 M€** qui fera l'objet d'un virement au Budget général de la CPA en recette d'investissement.

## CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

**1 711 000 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

**1 556 000 €**

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU la délibération n°2014\_A189 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative au Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Annexe de l'Aménagement pour l'exercice 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de Gestion en date du 13 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Budget Primitif 2015 du budget annexe de l'Aménagement, par nature, tel qu'il vous est présenté :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2015</b>
011	6015	Terrains à aménager	35 000
011	6045	Achat d'études, prestations de service	20 000
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	100 000
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 556 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 711 000</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2015</b>
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	155 000
042	7133	Variation des stocks	-
70	7015	Vente de terrains aménagés	1 556 000
74	74**	Subvention FIBM	-
77	774	Subvention exceptionnelle	-
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>1 711 000</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2015</b>
040	168751	Autres dettes : remboursement de l'avance du budget général	1 401 000
040	3555	Stocks de terrains aménagés	155 000
040	315	Terrains	-
040	3354	Etudes et prestations de services	-
040	3355	Travaux	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 556 000</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2015</b>
16	16875	Avance du Budget Principal	-
040	3555	Stocks de terrains aménagés	1 556 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 556 000</b>

**OBJET : Ressources - Finances - Budget primitif 2015 - Vote du Budget Annexe de l'Aménagement**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



15 DEC. 2014